

## **Les Sept Collines – Scène conventionnée de Tulle**

Objet : élaborer les grandes orientations et contrôler la gestion matérielle et financière des sept collines dans l'accomplissement des missions de service public suivantes : production, confrontation entre les langages, les esthétiques, les recherches artistiques, approfondissement et diversification des publics, développement culturel.

Siège social : Impasse Latreille 19000 Tulle

Association loi 1901, déclarée en préfecture le 18 janvier 1982

SIREN: 324 127 232

En date du 27/04/18, l'association a accepté le principe de fusion par voie de transfert universel du patrimoine avec l'EPCC les 13 Arches qui deviendra alors l'EPCC Brive Tulle, prévu au 01/07/18.

Objet : Offrir une programmation de spectacles vivants, soutenir et accompagner le travail de recherche et de création des artistes en favorisant une présence artistique sur son territoire, favoriser de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci, s'inscrire dans une dynamique de développement des territoires et assurer une responsabilité de pôle ressource de proximité et au sein des réseaux professionnels nationaux et internationaux. Ces missions sont exercées sur l'ensemble du territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Siège social : Théâtre, Place Aristide Briand 19100 Brive

Les organes délibérants de l'association se réuniront à partir du 14/06/2018 pour valider définitivement l'opération.

S'agissant d'un transfert universel du patrimoine, c'est l'ensemble des éléments de l'actif et du passif, des droits et des obligations des Sept Collines qui sont transférés à l'EPCC Brive Tulle.